

NOTE D'INFORMATION

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze a arrêté les tarifs applicables à l'E.H.P.A.D. de BUGÉAT pour l'année 2024, concernant les sections tarifaires Hébergement et Dépendance.

A compter du 1^{er} janvier 2024, le prix de journée s'élève ainsi à :

Tarif HEBERGEMENT	
Chambre simple	52,58 €
Tarif DEPENDANCE	
GIR 5-6	6,19 €
GIR 3-4	14,59 €
GIR 1-2	22,99 €
<i>Résident de moins de 60 ans</i>	16,91 €

L'APA en établissement prend en charge la différence entre le tarif dépendance correspondant au GIR du résident et le tarif dépendance GIR 5-6.

Tarif chambre simple : 58,77 € (52,58 € + 6,19 €) par jour

Soit un montant mensuel de = 58,77 € x 30 = **1 763,10 €**

L'établissement est habilité à l'Aide Sociale et conventionné Aide Personnalisée au Logement (APL).

Un dépôt de garantie de 1577,40 €, restitué dans les 30 jours suivant la sortie, est demandé à l'admission, sauf pour les bénéficiaires de l'Aide Sociale.

Bugeat, le 24 janvier 2024

La Directrice,
Céline BOUCHER-GROSJEAN

E.H.P.A.D.
 "Bruyères et Genêts"
 8 Rue Meyer-Parel
 19170 BUGÉAT
 05 55 95 52 65 - Fax : 05 55 95 23 62
 e-mail : ehp.ad.bugeat@wanadoo.fr